

**Procès-Verbal
de la séance du conseil municipal
du 10 Mars 2026
à 20 h 30**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX , LE 10 MARS,

Le Conseil Municipal de la commune de Maisdon-sur-Sèvre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Aymar RIVALLIN, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19, présents : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 Mars 2026

Présents : M. Aymar RIVALLIN - M. Jean-Noël DUGAST - Mme Nathalie BRANGER - M. Romain PASQUINI - M. Jérôme MACE - Mme Stéphanie SOURISSEAU - Mme Claire BRANGER - Mme Virginie MERIEAU - Mme Stéphanie AUBIN - M. Jean-Luc SALE - M. Matthieu VISONNEAU - Mme Anne HUET - M. Dominique SOULARD - M. Guillaume HAULBERT - Mme Edith RENAUD - M. Steve MANSEAU.

Absents excusés : Mme Salimata FAQUET, Mme Laurence CATIN, Mme Isabelle NAUDOT.

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc SALE.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 Février 2026 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Les délibérations suivantes sont à l'ordre du jour :

1 - ORDRE DU JOUR

1. CFU 2025 & Budget Primitif Cantine 2026,
2. CFU 2025 & Budget Primitif Commune 2026,
3. Affectation du résultat 2025 Budget Commune,
4. Taux des impôts 2026,
5. Subventions 2026 aux associations,
6. Participations scolaires 2026,
7. Dénomination et numérotation du lotissement de La Charonnerie,
8. Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement 2026
9. Questions diverses.

2 - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-01-01A - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET CANTINE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Noël DUGAST, vote à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025 du budget Cantine, arrête ainsi les comptes et affecte le résultat :

Fonctionnement :

Dépenses	Prévus :	291 625.00 €
	Réalisé :	266 481.34 €
Recettes	Prévus :	291 625.00 €
	Réalisé :	266 481.34 €

2026-01-01B - BUDGET PRIMITIF CANTINE 2026

VU le projet de budget primitif 2026 du service cantine ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ VOTE le Budget Primitif 2026 du service cantine qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
319 895,00 €	319 895,00 €

- ✓ PRECISE que la subvention d'équilibre versée du budget de la Commune est ajustée le 31 décembre de chaque année à l'arrêt des comptes.

2026-01-02A - COMPTE FINANCIER 2025 - BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Noël DUGAST, vote à l'unanimité le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget de la Commune et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévus :	2 900 793.54 €
	Réalisé :	1 255 654.97 €
	Reste à réaliser :	1 350 000.00 €
Recettes	Prévus :	2 900 793.54 €
	Réalisé :	846 938.13 €
	Reste à réaliser :	1 350 000.00 €

Fonctionnement :

Dépenses	Prévus :	2 478 852.35 €
	Réalisé :	1 676 578.46 €
Recettes	Prévus :	2 478 585.35 €
	Réalisé :	2 522 913.68 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	-408 716.84 €
Fonctionnement	846 335.22 €
Résultat global	437 618.38 €

2026-01-02B - BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET COMMUNE

L'article L 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales impose désormais aux communes la réalisation d'un document établissant « un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. » L'article L 5211-12-1 du CGCT prévoit des dispositions similaires pour les EPCI à fiscalité propre.

Monsieur le Maire communique par conséquent, avant le vote du budget primitif 2026 au conseil municipal le montant annuel des indemnités en euros brut des élus.

NOM ELU	INDEMNITE COMMUNE (Brut annuel)	INDEMNITE AGGLO (Brut annuel)	INDEMNITE SCOT PAYS (Brut annuel)
Aymar RIVALLIN	25 442.52 €	9 786.36 €	7 684.74 €
Jean-Noël DUGAST	7 689.96 €	887.88 €	
Stéphanie SOURISSEAU	7 689.96 €	887.88 €	

VU le projet de budget primitif 2026 de la commune de Maisdon sur Sèvre ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** le Budget Primitif 2026 de la commune de Maisdon sur Sèvre qui s'équilibre ainsi qu'il suit, après la reprise des restes à réaliser du Compte Financier Unique 2025 :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT			
Dépenses	Recettes	Dépenses	1 553 687.34	Recettes	1 553 687.34
2 502 107.38	2 502 107.38	Restes à réaliser	1 350 000.00	Restes à réaliser	1 350 000.00
2 502 107.38	2 502 107.38	Total dépenses	2 903 687.34	Total recettes	2 903 687.34

2026-01-03 - BUDGET COMMUNE - AFFECTATION DES RESULTATS - EXERCICE 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 420 070,87€
- un excédent reporté de : 426 264,35 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 846 335,22 €

- un déficit d'investissement de : 408 716,84 €
- un déficit des restes à réaliser de : 0 €

Soit un besoin de financement de : 408 716.84 €

Le conseil municipal DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT 846 335,22 €

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 408 716,84 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 437 618,38 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT 408 716.84 €

2026-01-04 - TAUX D'IMPOSITION - COMMUNE 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles 1379, 1407 et suivants, 1639 A et 1336 b sexies et suivants du Code Générale des Impôts ;

VU le projet de budget primitif 2026 de la commune de Maisdon sur Sèvre ;

VU les taux d'impositions 2025 :

- Taxe d'habitation RS 19.03 %
- Foncier bâti : 39,53 %
- Foncier non bâti : 45,44 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (14 voix pour sur 16) :

- ✓ **DÉCIDE** pour 2026 d'augmenter de 4% les taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaire, du foncier bâti et du foncier non bâti.
- ✓ **FIXE** les taux communaux 2026 ainsi qu'il suit :

TAXES	TAUX 2026
Taxe d'habitation RS	19,79 %
Taxe sur le Foncier Bâti	41,11 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	47,26 %

- **AUTORISE** M le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2026-01-05 - SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS - 2026

1 - Subventions aux associations sportives et autres :

VU l'avis de la commission municipale « Vie associative » en date du 23 Mars 2026,

• Bibliothèque.....	850,00 €	• La Caravigne.....	2 000,00 €
• Photo-Club.....	255,00 €	• Football.....	1 600,00 €
• A.M.I.....	400,00 €	• Tennis Club.....	880,00 €
• Comité des Fêtes.....	1 200,00 €	• Gym Forme.....	255,00 €
• Comité des Fêtes (loyer).....	255,00 €	• Archers du Val de Sèvre.....	460,00 €
• La Cicadelle.....	255,00 €	• Amicale Laïque (subv.except.).....	200,00 €
• Ecole de théâtre.....	1 300,00 €	• Amicale Laïque.....	800,00 €
• Le Point d'Orgue.....	255,00 €	• M.B.C. Badminton.....	255,00 €
• Association Pont Caffino.....	1 300,00 €	• A.C.P.G. - A.F.N.....	188,00 €
• Animaje Fête de la Musique.....	570,00 €	• Amicale pompiers Château Thébaud.....	520,00 €
• Ze Box'Son.....	2 000,00 €	• Terres en vie.....	20,00 €
• Amicale boulistes du Gardouet.....	255,00 €	• OIS.....	580,00 €
• Association de chasse.....	420,00 €	• Amicale pompiers Aigrefeuille.....	100,00 €
• Basket SMB.....	1300,00 €		

2 - Subventions aux associations à caractère social :

VU l'avis du Centre Communal d'Action Sociale en date du 18 Février 2026,

• Centre soins infirmiers Aigrefeuille	1 500,00 €	• Secours Catholique.....	270,00 €
• S.S.I.D.P.A.....	160,00 €	• Solidarité Femmes LA.....	220,00 €
• S.E.M.E.S.....	1 300,00 €	• Les Roues d'Secours.....	360,00 €
		• Vive la Vie en SMG.....	800,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** les subventions suivantes pour 2026 énumérées ci-dessus ;
- **PRECISE** que les sommes afférentes à cette décision seront inscrites au budget 2026 de la Commune et du CCAS.

Les subventions ne sont versées que lorsque chaque association a transmis son dossier de demande de subvention complet en mairie.

↓ 2026-01-06 - PARTICIPATIONS SCOLAIRES 2026

Vu l'article L 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L 211-8, L 212-4, L 212-5, L 212-8, L 442-5 et L 442-9,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les participations scolaires, à savoir :

- **Fournitures Scolaires:** les crédits pour les fournitures scolaires sont maintenus à **78,00 €** par élève, pour les Ecoles Jules Verne et Sainte Anne ;
- **Subvention pour les classes transplantées :** elle est maintenue à **13.50 €** par nuitée et par élève pour les deux écoles. Le versement de la subvention se fait sur production d'un état nominatif des enfants participant à la classe transplantée avec indication des dates du séjour et du nombre de nuitées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les participations scolaires suivantes :
 - 78.00 € crédits pour les fournitures scolaires des écoles,
 - 13.50 € par nuitée et par élève pour les classes transplantées des écoles,

↓ **2026-01-07 - DENOMINATION ET NUMEROTATION DU LOTISSEMENT DE LA CHARONNERIE**

Monsieur le Maire expose la nécessité d'établir un plan d'adressage du futur lotissement de La Charonnerie : numérotage et dénomination de la voie.

La dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du Conseil Municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En vertu de l'article L.2213-28 du CGCT, « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il est proposé au Conseil Municipal, pour le futur lotissement de La Charonnerie d'établir le numérotage et la dénomination de l'unique voie ainsi :

N° de lot	N° de Rue	Nom de Rue
1	1	Impasse de La Charonnerie
2	3	Impasse de La Charonnerie
3	5	Impasse de La Charonnerie
4	7	Impasse de La Charonnerie
5	9	Impasse de La Charonnerie
6	11	Impasse de La Charonnerie
7	13	Impasse de La Charonnerie
8	15	Impasse de La Charonnerie
9	17	Impasse de La Charonnerie
10	2	Impasse de La Charonnerie
11	4	Impasse de La Charonnerie
12	6	Impasse de La Charonnerie
13	8	Impasse de La Charonnerie
14	19	Impasse de La Charonnerie
15	21	Impasse de La Charonnerie
16	23	Impasse de La Charonnerie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le numérotage et la dénomination de la voie du lotissement de la Charonnerie comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

↓ **2026-01-08 - PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2026**

VU la proposition du Conseil Départemental de Loire-Atlantique concernant la contribution communale dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement, afin d'assurer la continuité de ce dispositif auprès des plus démunies qui ont des difficultés à se maintenir ou à accéder à un logement digne. Le Conseil Départemental sollicite une subvention de 956 € pour l'année 2026, la commune a voté une subvention de 350 € en 2025 pour le FSL.

CONSIDERANT l'attribution par le FSL de différentes aides à des habitants de la commune pour un montant total de 3 059,56 € en 2025 (6 familles aidées - forte augmentation des aides).

Monsieur le Maire propose de maintenir la participation communale à 350.00 €, la commune n'est pas en mesure de réévaluer sa subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant de la participation communale au titre du FSL 2026 à 350.00 €,
- **PRECISE** que le versement de cette participation communale s'effectuera auprès de la Paierie Départementale pour le compte du Conseil Départemental de Loire-Atlantique.

3 - DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES POUVOIRS DELEGUES
--

Prestations	Entreprises	Montant T.T.C
Entretien et réparation broyeur 50% avec Château-Thébaud	EURL LGMC	708.13 €
Plantations 4 arbres près de l'école Jules Verne	S. LEROY PAYSAGE	1 046.40 €
Remplacement 3 flotteurs poste EU Pont Caffino	DUBILLOT	541.06 €
Pompage et nettoyage cuve de rétention Pont Caffino	DUBILLOT	715.20 €
Achat produits et matériel d'entretien	ORAPI	1 285.93 €
Achat Souffleur et 2 batteries électriques	ESPACE EMERAUDE	1 019.00 €
Achat sécateur électrique	JARNY	1 528.86 €
Achat matériel électrique et compteur + coffret	REXEL	1 108.50 €
Programme 2026 de fertilisation des terrains de football	EFFIVERT	1 956.00 €
Regarnissage terrains de football en 2026	EFFIVERT	2 820.00 €
Préparation jardinières fleurissement	BRIACE	1 177.50 €
Animation Fête de la nature	CICADELLE	250.00 €

4 - CLOTURE DE LA SEANCE

Cette séance du conseil municipal est clôturée le 10 Mars 2026 à 23 h 00 ;

Les élus présents, à savoir :

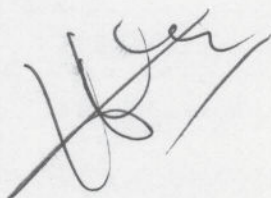
M. Aymar RIVALLIN - M. Jean-Noël DUGAST - Mme Nathalie BRANGER - M. Romain PASQUINI - M. Jérôme MACE - Mme Stéphanie SOURISSEAU - Mme Claire BRANGER - Mme Virginie MERIEAU - Mme Stéphanie AUBIN - M. Jean-Luc SALE - M. Matthieu VISONNEAU - Mme Anne HUET - M. Dominique SOULARD - M. Guillaume HAULBERT - Mme Edith RENAUD - M. Steve MANSEAU.

ont approuvé les délibérations suivantes :

- ✚ 2026-01-01A - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET CANTINE
- ✚ 2026-01-01B - BUDGET PRIMITIF CANTINE 2026
- ✚ 2026-01-02A - COMPTE FINANCIER 2025 - BUDGET COMMUNE
- ✚ 2026-01-02B - BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET COMMUNE
- ✚ 2026-01-03 - BUDGET COMMUNE - AFFECTATION DES RESULTATS - EXERCICE 2025
- ✚ 2026-01-04 - TAUX D'IMPOSITION - COMMUNE 2026
- ✚ 2026-01-05 - SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS - 2026
- ✚ 2026-01-06 - PARTICIPATIONS SCOLAIRES 2026
- ✚ 2026-01-07 - DENOMINATION ET NUMEROTATION DU LOTISSEMENT DE LA CHARONNERIE
- ✚ 2026-01-08 - PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2026

Le Président de la Séance,

Jean-Luc SALE.



Le Maire,

Aymar RIVALLIN.

